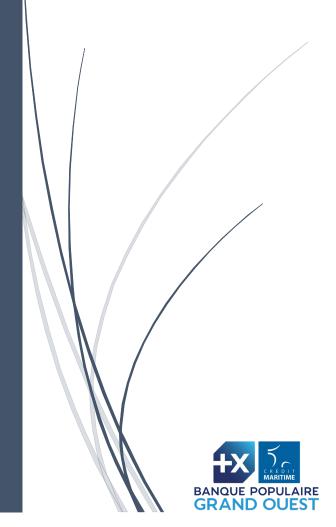


31/12/2023

Rapport 29 LEC

Banque Populaire Grand Ouest Rapport réalisé dans le cadre de l'activité de Gestion sous Mandat









<u>ANNEXE A</u>

Structure des informations de durabilité du rapport annuel conformément aux dispositions prévues au V de l'article D.533-16-1 du code monétaire et financier pour les organismes ayant moins de 500 millions d'euros de total de bilan ou d'encours.

Introduction

Le présent rapport a été préparé pour l'année 2023 par la GSM¹ BPGO², en réponse au décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, pris en application de l'article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'Energie et au Climat. Il vise à présenter les actions menées par la GSM BPGO en matière d'ESG³.

BPGO, en tant que Prestataire de Services d'Investissement propose une activité de GSM. Cette activité est depuis 2021, totalement intégrée à la banque d'affaires de la BPGO : Otoktone. La GSM BPGO s'inscrit pleinement dans cette nouvelle organisation aux côtés d'autres expertises financières et patrimoniales, comme la gestion de fortune ou l'ingénierie patrimoniale. Otoktone se positionne comme un service d'expertise à destination de tous les clients de la Banque

La GSM BPGO a adopté une politique ESG courant d'année 2023, et est à travers la BPGO engagée en RSE avec la norme ISO 26000, son engagement local avec l'association des Dirigeants Responsables de l'Ouest, membre de l'association « Produit en Bretagne ».





- A. Informations relatives à la démarche générale de la Gestion Sous Mandat Banque Populaire Grand Ouest : politique et stratégie d'investissement et moyens dédiés à l'ESG.
 - 1. Présentation résumée de la démarche générale de la Gestion Sous Mandat Banque Populaire Grand Ouest sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement.

La GSM est un service pour lequel un client délègue à un gérant d'actifs une partie de ses avoirs – contrat d'assurance-vie, portefeuille titres. Le client peut choisir un profil de gestion parmi ceux proposés. Le mandat choisi doit être en adéquation avec la situation patrimoniale du client, son expérience et le niveau de risque qu'il accepte.

Le mandat de gestion prend la forme d'une convention par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds...).

Le mandat est un contrat qui doit obligatoirement mentionner :

- L'objectif de gestion (horizon, profil de risque, objectifs financiers, profil du client)
- Les catégories d'instruments financiers que peut comporter le portefeuille et la stratégie d'investissement dans son ensemble
- Les modalités d'information du client sur la gestion du portefeuille (périodicité, coût)
- La durée, les modalités de reconduction et de résiliation du contrat
- La rémunération du gestionnaire

La vocation du service de GSM est d'obtenir la valorisation la plus régulière possible des actifs objets du contrat, par l'utilisation d'obligations et / ou de supports de gestion de taux d'intérêt, ainsi que d'actions.

Bien qu'axée sur la recherche de la régularité de l'évolution de la valorisation, cette optique implique un risque en perte de capital. La gestion opérée depuis plusieurs années est une gestion de conviction basée selon une approche conjointe entre une analyse macro-économique et microéconomique. La GSM BPGO accorde une attention particulière aux risques pris au sein des portefeuilles gérés dans le but de maîtriser la volatilité de nos allocations. Cette maîtrise du couple rendement-risque s'articule tout d'abord autour :

- D'une diversification sectorielle
- D'une diversification géographique
- D'une diversification en termes de capitalisation des entreprises sélectionnées
- D'une diversification des sociétés de Gestion / Styles de Gestion

En outre, la GSM BPGO s'efforce de conserver une bonne répartition des pondérations par ligne, toujours dans cette même optique d'encadrement de l'amplitude des variations des portefeuilles.

2

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - siège social situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 – 35768 Saint Grégoire cedex – 857 500 227 RCS Rennes – Intermédiaire en assurance Immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042). Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime.



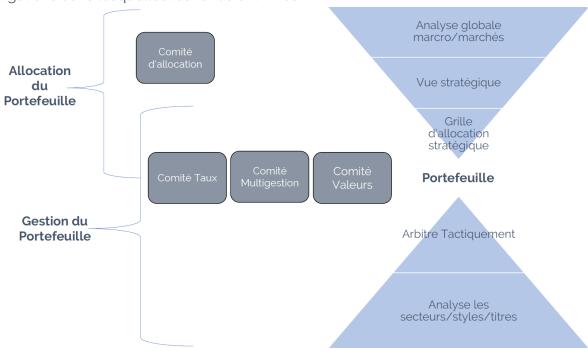


La sélection des titres vifs / OPC4 est basée sur une approche fondamentale, laquelle s'appuie à la fois sur des critères qualitatifs (analyse sectorielle/macro, gouvernance, ...) et quantitatifs (rentabilité/performances, solvabilité/liquidité, ...), la GSM BPGO intègre également des critères de durabilité dans nos sélections. La GSM BPGO privilégie les entreprises présentant un business model solide, une valorisation attractive et une capacité à délivrer une croissance de leur chiffre d'affaires à moyen/long terme. La sélection des actions peut également consister à rechercher des entreprises qui seraient sous-valorisées bien que ce critère ne soit pas essentiel. La sélection des obligations est fonction de nos anticipations d'évolution des taux, de l'analyse de la qualité de l'émetteur et de sa notation, de l'échéance, de la diversification des secteurs d'activités des émetteurs et du TRA⁵ au moment de l'achat. Les éléments de décision des arbitrages sont formalisés dans des documents accessibles sur le serveur de la GSM : relevé des décisions GSM (main courante) et supports des comités hebdomadaires d'allocation.

Le salaire des gérants est fixe, il ne contient aucune part variable en fonction des allocations réalisées ou des performances des portefeuilles. Les gérants basés à Nantes et à Rennes bénéficient ainsi d'une autonomie et d'une indépendance dans les choix opérés au sein de la gestion, tant en termes d'allocation d'actifs (toute classe d'actif couverte) que de choix des supports (architecture ouverte).

Pour la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales, la GSM BPGO s'appuie sur les données de durabilité communiquées par les sociétés de gestion productrices, elles-mêmes soumises à la réglementation SFDR⁶.

Les méthodologies de détermination de la classification SFDR de chaque fonds par les sociétés de gestion productrices intègrent la nécessité d'une prise en compte par les fonds, des caractéristiques environnementales et/ou sociales, à travers les actions et obligations dans lesquelles les fonds ont investi.



Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - siège social situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 – 35768 Saint Grégoire cedex – 857 500 227 RCS Rennes – Intermédiaire en assurance Immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042). Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime.





Seuls les supports classés Article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et classés Article 9 (objectif d'investissement durable) sont considérés comme promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sein du mandat.

Les supports classés Article 6 ou les fonds pour lesquels les données de classification SFDR n'ont pas été communiquées par les sociétés de gestion productrices, sont considérés par défaut comme ne prenant pas en compte les caractéristiques environnementales et/ou sociales au sein du mandat.

La GSM BPGO s'appuie sur les proportions minimales d'investissements durables communiquées par les sociétés de gestion productrices de chaque fonds, pour les fonds classés Article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et Article 9 (objectif d'investissement durable) au titre du Règlement SFDR. Les méthodologies de détermination de la part durable de chaque fonds par les sociétés de gestion productrices intègrent la nécessité d'une contribution positive des fonds à un objectif environnemental ou social, à travers les actions et obligations durables dans lesquelles les fonds ont investi.

Pour les mandats d'arbitrage BPCE Vie, la participation du Fonds Euro au calcul de durabilité est équivalente au taux d'engagement annoncé par l'assureur rapporté à son poids dans l'allocation.

Les méthodologies de détermination de la part durable de chaque fonds par les sociétés de gestion productrices intègrent la nécessité, à travers les actions et obligations durables dans lesquelles les fonds ont investi, de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social, et de respecter les principes directeurs de l'OCDE⁷ à l'intention des entreprises multinationales et de l'ONU⁸ relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

2. Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affilés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

Dans le cadre de la réglementation SFDR et dans le respect de notre charte ESG relative aux risques en matière de durabilité, la GSM BPGO publie sur le site internet de BPGO (<u>La Gestion Sous Mandat | BPGO (banquepopulaire.fr)</u>) des annexes extra financières prenant en compte le règlement EU⁹ 2019/2088 dit SFDR. Au terme de notre développement, les clients auront les informations financières et extra financières précontractuelles.

Intégration des risques en matière de durabilité :

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

4

Banque Populaire Grand Ouest, société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable - siège social situé 15 boulevard de la Boutière CS 26858 – 35768 Saint Grégoire cedex – 857 500 227 RCS Rennes – Intermédiaire en assurance Immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 004 504. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE – SIRET 493 455 042). Banque Populaire Grand Ouest exploite la marque Crédit Maritime.





Des informations additionnelles seront publiées conformément au calendrier de la réglementation de l'UE sur la finance durable.

Les moyens dédiés par la GSM BPGO en termes d'effectifs représentent à notre échelle l'équivalent d'un ETP, réparti sur l'ensemble de l'équipe. La certification AMF Finance Durable, avec la formation ad hoc, a été demandée en 2023 et réalisée en 2024 pour une partie de l'équipe.

Les moyens financiers et techniques ne sont pas exclusivement dédiés à l'ESG, ils s'intègrent dans la gestion.

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

La GSM de la BPGO intègre dans certains de ses mandats de gestion des risques en matière de durabilité.

Ces risques en matière de durabilité sont intégrés comme suit :

Les profils article 8 sont investis à proportion contraignantes de fonds classés Article 8 (promotion de caractéristiques ESG) et, ou, Article 9 (objectif d'investissement durable) au titre de la réglementation SFDR.

Les contraintes décrites entrainent une réduction du périmètre d'investissement mais la GSM BPGO ne prend pas d'engagement de taux minimal de réduction de ce périmètre.

Le suivi et le contrôle sont faits trimestriellement avec un premier contrôle portant sur le minimum de durabilité engagé des fonds et un second portant sur la durabilité effective des fonds dans lesquels la GSM BPGO est investie. Le premier servant à contrôler que notre allocation répond toujours à nos critères d'engagement minimum, et le second portant sur la durabilité effective de notre allocation.

La GSM BPGO s'appuie sur les classifications SFDR de chaque fonds, communiquées par les sociétés de gestion productrices des fonds. Pour les fonds classés Article 8 (promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales) et Article 9 (objectif d'investissement durable), les méthodologies des sociétés de gestion productrices pour déterminer cette classification intègrent la nécessité de bonnes pratiques de gouvernance appliquées par les entreprises dans lesquelles les fonds ont investi, en particulier en matière de structures de gestion saines, de relations avec le personnel, de rémunération du personnel et de respect des obligations fiscales.

La GSM BPGO est convaincue que la durabilité des investissements peut constituer un levier de performance à long terme au sein des mandats de gestion, tout en prenant en compte l'impact de la finance sur notre planète et l'accompagnement des entreprises dans la transition.





Répartition des mandats

			Objectif 2023			Résultat 2023		
Profil	Nature compte	Composition du mandat	Classification SFDR:	Taux	Taux Mini Article 8-9	Encours total du mandat (en EUR)	Taux de durabilité : moyenne trimestrielle	Taux d'article 8 -9 Calculé
CTO SERENITE	CTO	OPC	8	7%	75%	14 375 825 €	26,12%	89,65%
CTO Obligataires Titres Vifs	CTO	TV	6			62 542 874 €	0,00%	0,00%
CTO OPC Obligataires	CTO	OPC	6	0%	75%	1 758 345 €	23,16%	88,63%
CTO MODERE	CTO	OPC	8	12%	75%	13 925 625 €	29,92%	87,87%
CTO VITALITE	CTO	OPC	8	17%	75%	8 142 893 €	33,81%	85,07%
CTO AUDACE	CTO	OPC	8	23%	75%	3 747 481 €	37,84%	82,09%
CTO ISR Sérénité	CTO	OPC	8	25%	90%	1 474 892 €	39,36%	97,48%
CTO ISR Modéré	CTO	OPC	8	28%	90%	1 146 441 €	43,14%	96,00%
CTO ISR Vitalité	CTO	OPC	8	30%	90%	5 651 595 €	47,13%	99,59%
CTO ISR Audace	CTO	OPC	8	33%	90%	1 369 196 €	50,62%	96,34%
PEA Croissance Premium	PEA	OPC	8	30%	90%	27 341 804 €	48,77%	96,24%
PEA Dynamique Optimum	PEA	Mixte	6			18 919 659 €	0,73%	0,00%
PEA Dynamique Premium	PEA	OPC	8	25%	90%	7 294 879 €	43,70%	96,03%
PEA Flexible	PEA	OPC	8	8%	75%	13 656 572 €	26,60%	81,53%
PEA Grandes Valeurs Optimum	PEA	Mixte	6			37 383 349 €	3,74%	0,00%
PEA ISR	PEA	OPC	8	30%	90%	1 055 791 €	50,86%	96,03%
GSM BPGO PEA PME CROISSANC PME	PEA	Mixte	6			4 117 632 €	4,00%	0,00%
GSM BPGO CTO CROISSANCE PME	CTO	Mixte	6			2 012 368 €	4,00%	0,00%
FIC BPGO DIVERSIFIE	FIC	OPC	8	8%	75%	2 926 180 €	26,60%	81,53%
FIC BPGO CROISSANCE PME	FIC	Mixte	6			3 480 616 €	4,00%	0,00%
FIC BPGO DYNAMIQUE	FIC	Mixte	6			2 128 491 €	0,73%	0,00%
FIC BPGO RENDEMENT	FIC	TV	6			4 218 049 €	0,00%	0,00%
FID BPGO OBLIGATAIRE	FID	OPC	6			6 477 397 €	0,00%	0,00%
FID BPGO MODERE	FID	OPC	8	12%	75%	13 253 929 €	29,92%	81,58%
FID BPGO ISR MODERE	FID	OPC	8	28%	90%	2 307 096 €	43,14%	94,61%
FID BPGO SERENITE	FID	OPC	8	7%	75%	4 956 885 €	26,12%	86,34%
FID BPGO ISR SERENITE	FID	OPC	8	25%	90%	437 857 €	39,36%	97,48%
FID BPGO VITALITE	FID	OPC	8	17%	75%	8 367 549 €	33,81%	85,07%
FID BPGO ISR VITALITE	FID	OPC	8	30%	90%	637 603 €	47,13%	99,59%
FID BPGO AUDACE	FID	OPC	8	23%	75%	7 202 727 €	37,84%	78,22%
FID BPGO ISR AUDACE	FID	OPC	8	33%	90%	327 828 €	50,62%	96,34%
Profil personnalisé	ASV	OPC	6			2 838 590 €	0,00%	0,00%
FIP	FID		6			1 770 102 €	0,00%	0,00%
SPE - Gestion Personnalisée	СТО	OPC	6			30 491 938 €	0,00%	0,00%





Glossaire

1 GSM: Gestion Sous Mandat

2 BPGO: Banque Populaire Grand Ouest

3 ESG: Environnement, Social et Gouvernance 4 OPC: Organisme de Placement Collectif 5 TRA: Taux de Rendement Actuariel

6 SFDR: Sustainable Financial Disclosure Regulation

7 OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

8 ONU: Organisation des Nations unies

9 UE: Union Européenne